

## Rapport de la commission spéciale dans le cadre du processus de ré-accréditation des BTS

### *Evaluation de BTS spécialisé – Sage-Femme du Lycée Technique pour Professions de Santé*

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>2</b>
1. L'objet de la ré-accréditation .....	2
2. La procédure de ré-accréditation .....	2
3. La rédaction du rapport.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
4. Rappel des recommandations de l'accréditation initiale (2012) .....	4
5. La commission spéciale pour la ré-accréditation : .....	4
6. La collecte de données .....	5
<b>EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION</b> .....	<b>6</b>
1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation .....	7
• <i>Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée</i> .....	7
• <i>Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace</i> .....	8
• <i>Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants</i> .....	9
2. Domaine d'examen : les ressources employées .....	10
• <i>Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage</i> .....	10
• <i>Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes</i> .....	11
• <i>Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes</i> .....	11
3. Domaine d'examen : les résultats de la formation .....	12
• <i>Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints</i> .....	12
• <i>Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation</i> .....	13
4. Récapitulatif.....	14

---

## INTRODUCTION

### 1. L'objet de la ré-accréditation

Le but de la procédure d'accréditation est de garantir la qualité présente et à venir des programmes de formation. Elle veille notamment à garantir le renouvellement des contenus des enseignements et à ce que les méthodes d'apprentissage soient appropriées aux objectifs des formations en question.

**Les objectifs de la procédure d'évaluation pour le renouvellement de l'accréditation sont les suivants :**

- a) vérifier que le programme est enseigné en accord avec les principes du rapport initial d'accréditation, qu'il mène aux résultats attendus en utilisant les ressources appropriées et qu'un système d'assurance qualité interne est appliqué ;
- b) vérifier que le programme est soumis à un contrôle interne approprié et que les données à la fois qualitatives et quantitatives aient été utilisées pour surveiller son développement et mettre en exergue les propositions d'améliorations pertinentes ;
- c) vérifier que les informations sont fiables et pertinentes pour les différents acteurs des formations de BTS ;
- d) formuler des recommandations et/ou des suggestions pour l'amélioration du programme.

### 2. La procédure de ré-accréditation

La procédure de demande de renouvellement d'une accréditation se déroule en sept phases :

1. le lycée envoie sa demande de renouvellement au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ci-après « Le Ministère ») ;
2. le Ministère accuse réception de la demande du lycée et informe le Comité ;
3. le Ministère envoie le guide de ré-accréditation au lycée ;

4. le lycée procède à son auto-évaluation, constitue son dossier et l'envoie au Ministère, qui le transmet au Comité ;
5. le Comité étudie le dossier et procède à l'évaluation externe à l'établissement avec la commission spéciale établie pour l'occasion, composée d'experts et de membres du Comité ;
6. le Comité rédige le rapport d'évaluation et un avis d'accréditation qu'il communique au Ministère ;
7. le Ministère prend une décision quant au renouvellement de l'accréditation et la communique au lycée.

Le lycée a préparé sa demande de renouvellement de l'accréditation en conduisant son auto-évaluation. Le dossier de renouvellement a été transmis au Ministère puis au Comité en janvier 2017.

La procédure de ré-accréditation s'est appuyée sur les critères initiaux, mais en étudiant particulièrement les trois domaines d'examen ci-dessous :

- I. la gestion et l'organisation de la formation ;
- II. les ressources employées ;
- III. les résultats de la formation.

Le premier domaine d'examen est relatif à la création de la formation et à la conformité de celle-ci à son projet initial : pertinence économique et sociale, gestion académique, information publique, mise en place du système d'assurance qualité interne.

Le second domaine d'examen porte sur les ressources humaines, matérielles et de soutien mises en place depuis la création du programme.

Le troisième domaine d'examen est celui de l'analyse des résultats de la formation. Le lycée doit assurer à l'étudiant l'acquisition des connaissances et compétences nécessaires à la poursuite d'une carrière académique, professionnelle ou dans la recherche. Les résultats du diplôme et de la formation sont analysés par rapport à l'employabilité des étudiants (succès de placement sur le marché du travail) et à la satisfaction des acteurs impliqués dans la mise en place de la formation.

### 3. Rappel des recommandations de l'accréditation initiale (2012)

Le rapport de 2012 a formulé des recommandations précises pour le programme BTS Sage-Femme.

La commission avait noté le besoin de surveiller de près le programme de formation afin de pouvoir l'adapter en temps utile aux évolutions du marché de l'emploi et également veiller à de futurs changements potentiels apportés dans la législation sur les attributions de la sagefemme (ex. autonomie dans certaines prescriptions) et impliquer le Ministère de la Santé dans le programme de formation.

Il était noté que le LTPS devrait veiller à ne pas créer de sureffectif en admettant un nombre trop élevé de candidats à la formation. Dans ce contexte, il était souligné que le LTPS devrait assurer un suivi des jeunes diplômés afin de connaître les débouchés possibles pour éventuellement réorienter l'une ou l'autre matière du programme futur ainsi que le nombre des inscriptions.

Sachant que la sage-femme a un rôle tout à fait autonome pour la période périnatale physiologique et que les futures attributions lui permettent le droit de prescription, il était fortement recommandé de s'assurer que la durée de 3 ans suffit pour former les étudiants à ce défi en vue d'évaluer la nécessité de passer à une formation sur quatre ans.

La commission avait noté le nécessité d'entretenir des échanges étroits avec le terrain pour voir si les objectifs sont cohérents et pertinents.

### 4. La commission spéciale pour la ré-accréditation :

La commission spéciale a été constituée afin d'évaluer le niveau d'atteinte des critères de ré-accréditation établis par le Comité d'accréditation des BTS et validée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Cette commission était composée :

- D'un expert du monde professionnel : **Michèle RIVIÈRE**, directrice de l'école de sage-femme de l'hôpital Saint Antoine, APHP, Paris
- de deux membres du comité d'accréditation : **Rolf HEUSSER** et **Claudine FRIEDERICI** ;
- du Secrétaire Général du comité : **Fabrice HÉNARD**.

## 5. La collecte de données

Les experts de la commission ont pu s'appuyer sur le dossier de ré-accréditation (rapport d'auto-évaluation) fourni par le lycée ainsi que des ressources documentaires transmises par l'établissement lors de la visite (28 avril 2017). Le lycée a transmis un dossier d'auto-évaluation pour chacun des BTS.

Chacun des experts de la commission spéciale a rédigé un rapport d'expertise à la suite de la visite du lycée et sur la base des éléments fournis et complétés durant cette journée. Ces différentes contributions ont été recueillies par le secrétaire de la commission afin de rédiger un rapport. Une version provisoire du rapport a été transmise au lycée. La version provisoire a ensuite été transmise aux experts ; la version devient alors définitive en constituant le rapport d'évaluation consolidé.

Le rapport a été débattu par le comité d'accréditation réuni le 19 juin 2017.

## EVALUATION DE L'ADEQUATION AUX CRITERES DE RÉ-ACCREDITATION

Le Lycée Technique pour Professions de Santé (LTPS) a été créé par la loi du 11 janvier 1995 portant réorganisation des écoles publiques et privées d'infirmiers et réglementant la collaboration entre le Ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et le Ministère de la Santé. Les différentes écoles ayant fonctionné auparavant auprès des grands hôpitaux du pays sont regroupées dans un seul lycée avec 3 centres de formation régionaux. L'organisation administrative et la conception pédagogique sont communes pour les différents centres de formation.

Actuellement, le Lycée Technique pour Professions de Santé offre 10 formations dans le domaine des professions de santé:

Au niveau des formations du régime professionnel qui conduisent à l'obtention du diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) :

- Formation de l'aide-soignant
- Formation de l'assistant en pharmacie

Au niveau du cycle supérieur du régime secondaire technique qui conduit à l'obtention d'un diplôme de fin d'études secondaires techniques :

- Section sciences de la santé
- Les deux premières années (1ère et 2è année) du diplôme de l'infirmier responsable de soins généraux

Au niveau de l'enseignement supérieur qui conduit à un diplôme de brevet de technicien supérieur :

- Les deux dernières années (3è et 4e année) du diplôme de l'infirmier responsable de soins généraux

Formations de 3 ans qui aboutissent au Brevet de Technicien Supérieur :

- Formation de l'assistant technique médical (ATM) de radiologie
- Formation de sage-femme

---

## Formations de Brevet de Technicien supérieur spécialisé en deux années après le diplôme d'infirmier :

- Assistant technique médical (ATM) de chirurgie
- Infirmier en anesthésie et réanimation
- Infirmier en pédiatrie
- Infirmier psychiatrique

### **1. Domaine d'examen : La gestion et l'organisation de la formation**

- *Attente 1 : La qualité du pilotage est démontrée*

La commission spéciale considère que les documents fournis sur le pilotage sont détaillés, inclus les missions de la sage-femme coordonnatrice.

La commission spéciale considère la composition du groupe curriculaire pertinente : 4 sages-femmes cliniciennes, représentante de l'Association des Sages-Femmes Luxembourgeoises.

La commission note que l'accès à l'apprentissage par simulation haute-fidélité facilite l'apprentissage des savoirs techniques, relationnels et procéduraux et confirme que le LTPS a engagé une réflexion sur le devenir de la formation, en collaboration avec l'Association des Sages-Femmes Luxembourgeoises.

La commission note que le faible effectif par année (entre 4 et 9 étudiantes) interroge sur le nombre d'abandons dès la 1<sup>ère</sup> année (possibilité d'accueil de 18 étudiantes). Egalement, la découverte du milieu professionnel est tardive (fin du 2<sup>ème</sup> semestre, voire début du 3<sup>ème</sup> semestre).

La commission pose la question de la complémentarité aux autres formations « sage-femme », dispensées dans les pays voisins du Luxembourg, où celle-ci se fait en 4 ans et si ce fait pose un défi pour la formation sage-femme en Luxembourg.

### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- L'attente est satisfaite.

### **Recommandation :**

- Engager une réflexion sur une formation en 4 ans, équivalente à un bachelor entre les différents acteurs ministériels et de l'enseignement supérieur luxembourgeois.

- **Attente 2 : Un système d'assurance qualité interne existe et est efficace**

L'assurance qualité de l'établissement repose sur l'existence du Groupe d'Assurance Qualité BTS du LTPS. La commission note que le système d'assurance qualité interne mis en place a permis de répondre au mieux aux difficultés engendrées par le changement de programme (passage d'une spécialisation de 2 ans à la suite d'un diplôme infirmier à une formation à voie directe en 3 ans).

Le groupe curriculaire, réuni une à deux fois par an, permet des échanges constructifs et favorise l'émergence de nouvelles dispositions pédagogiques. Les enseignements sont dispensés par des praticiens exerçant dans les 4 maternités du Grand-Duché, ce qui permet une communication directe avec les futurs employeurs.

Par les questionnaires d'évaluation des cours et des enseignants le système d'assurance qualité est bien mis en place. La commission souligne que les étudiants sont satisfaits avec l'accessibilité des sages-femmes enseignantes.

La commission salue la rencontre annuelle entre les responsables de terrains de stage, la direction du LTPS et les coordinateurs de formation.

La commission spéciale note que la participation à des journées de formations professionnelles à l'étranger (Allemagne, France) représente un atout important pour les étudiants et l'équipe pédagogique.

La commission observe que la première année de formation reste très chargée, ce qui explique probablement une partie des abandons. Une des possibilités d'alléger le programme de la formation serait de mettre en place une analyse du contenu des cours de situations simulées et cliniques (SITSI) afin d'éviter des redondances dans les contenus. La direction a lancé une réflexion.

### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- L'attente est satisfaite.

### **Recommandations :**

- Poursuivre les actions correctrices, déjà engagées par la direction du LTPS ces dernières années : évaluation par les étudiants, implication des anciens étudiants dans le groupe curriculaire.



- **Attente 3 : Le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants**

La commission spéciale note que le programme de formation répond aux attributions de la profession et s'appuie sur des concepts pédagogiques éprouvés. La formation est organisée en enseignement théorique et clinique ; chaque module fait l'objet d'une fiche déclinant les compétences visées, les objectifs et les moyens pédagogiques utilisés, ainsi que les méthodes d'évaluation. Les objectifs d'apprentissage clinique sont déclinés dans le portfolio de l'étudiant, ce qui permet un suivi individualisé.

La commission spéciale estime que l'enseignement clinique est encore à approfondir et que la recherche pourrait être développée, pour favoriser l'innovation pédagogique.

La commission note que la qualité est reconnue par les étudiants et qu'ils estiment que les ressources pédagogiques utilisées sont conformes à leurs besoins.

Les relations entre les étudiants et leurs futurs employeurs sont bien développées, prenant en compte que les stages s'effectuent dans les 4 maternités du Luxembourg.

La commission spéciale souligne que les effectifs sont très faibles (entre 2 et 6 diplômés par an). Les enseignants et les étudiants considèrent que la charge de travail très importante et peut être répulsive pour les étudiants peu préparés. Le 1<sup>er</sup> semestre est exclusivement théorique et entraîne un très grand nombre d'évaluations (12 examens sur 6 jours). L'étudiant est en stage 3 jours par semaine, puis 4 en fin de cursus, d'où un rythme difficile à suivre ; il est également en stage l'été durant 4 à 6 semaines selon l'année de formation. En 3<sup>ème</sup> année, la charge de travail est également très lourde : l'étudiant a encore des enseignements théoriques, de nombreuses évaluations et travaux personnels, ainsi que le travail de fin d'études à rédiger. La charge de travail peut être à la racine des effectifs faibles.

### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**

- L'attente est partiellement satisfaite.

### **Recommandations :**

- La commission spéciale estime que les difficultés rencontrées par cette formation pourraient être traitées grâce à la prolongation d'une année d'études. La prolongation permettrait :
  - une planification allégée des enseignements théoriques et de leurs évaluations ; une éventuelle organisation de l'enseignement clinique par bloc, ce qui améliorerait les rythmes de travail des étudiants ;
  - un allongement des vacances et donc des périodes de repos, rarement pris ;
  - une fin de cursus en juin (et non plus en septembre), ce qui favoriserait l'employabilité des sages-femmes luxembourgeoises, les sages-femmes des pays voisins finissant leurs études en juin. la reconnaissance d'une formation au grade bachelor.

## 2. Domaine d'examen : les ressources employées

- **Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage**

Le niveau académique des sages-femmes enseignantes correspond à un niveau au moins équivalent à celui des étudiants en formation. Les dispositifs pédagogiques mis en place font référence à des concepts validés (approche par compétences, taxonomie des objectifs pédagogiques). La mise en place d'un portfolio facilite le suivi des acquisitions en stage.

La commission spéciale a pris note de la satisfaction générale des étudiants envers l'accessibilité des sages-femmes enseignantes.

La commission note que les locaux sont spacieux et que la proximité des terrains de stage avec le LTPS facilite les contacts entre les différents professionnels, pendant que les informations concernant les stages et leurs évaluations sont mises à disposition des étudiants via Office 365.

La commission spéciale salue la présence d'un centre documentaire, ainsi que d'abonnements en ligne à des revues spécialisées pour cette spécialité. Des salles informatiques sont disponibles pour les travaux des étudiants. Par contre, le développement d'un véritable ENT et la mise à disposition de cours en ligne représenteraient une alternative à certains enseignements théoriques en présentiel.

Les stages à l'étranger sont encouragés par le lycée.

### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**

- L'attente est satisfaite.

### **Recommandations :**

- Continuer à développer de manière prioritaire les outils numériques (c'est une stratégie du LTPS) ;
- Lancer la réflexion sur une 4<sup>ème</sup> année d'études qui favoriserait l'intégration de ce BTS au sein du programme Erasmus.

### ***Attente 5 : Le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes***

Dans le domaine des ressources humaines, la commission note que le nombre de sages-femmes et d'intervenants extérieurs est en adéquation avec les besoins en formation, inclus que les cours de pathologie sont assurés par des médecins spécialistes.

Les étudiants bénéficient d'une formation à la méthodologie de recherche pour leurs travaux de fin d'études.

La commission spéciale observe que le siège du LTPS bénéficie d'un mannequin haut fidélité (SimMom) pour la formation sage-femme, ainsi que de plusieurs mannequins basse fidélité (Mama Natalie, Prompt) et la convention établie entre le LTPS et le centre de formation WIDONG permet aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année d'être formés aux situations d'urgence en obstétrique.

#### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- L'attente est satisfaite.

#### **Recommandations :**

- Poursuivre le développement de l'apprentissage par simulation.
- ***Attente 6 : Les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes***

La commission spéciale salue l'inclusion des sages-femmes cliniciennes, qui participent aussi à la formation, dans le groupe curriculaire et le fait que de nombreux enseignements sont assurés par les gynécologues/obstétriciens des 4 maternités du Luxembourg.

Les futurs employeurs accueillent en stage tous les étudiants sages-femmes et participent ainsi à leur formation clinique, pendant qu'une rencontre annuelle entre terrains de stage et équipe pédagogique permet de réajuster les objectifs d'apprentissage. Quelques établissements ont initié un tutorat pour les étudiants.

La commission spéciale estime que la mise en place d'un tutorat et d'une sage-femme référente dans chaque maternité pourront garantir la qualité et la progression des acquisitions et qu'une formation à l'évaluation devra compléter la formation au tutorat.

### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**

- L'attente est satisfaite.

### **Recommandation :**

- Sachant que l'offre d'emplois salariés est limitée, il est nécessaire de rester en adéquation avec les besoins locaux, sauf si l'activité libérale est amenée à se développer.

## **3. Domaine d'examen : les résultats de la formation**

- ***Attente 7 : Les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage sont atteints***

La commission spéciale estime que les moyens pédagogiques mis à disposition permettent de dispenser un enseignement conforme aux données actuelles de la discipline exercée. La formalisation du contenu des différents modules, tant théoriques que cliniques, favorise les apprentissages et leur suivi. Tous les documents et témoignages font état d'une haute qualité de l'enseignement dispensé.

La commission spéciale note que l'évaluation théorique se fait soit sous forme de contrôle continu et d'évaluation de travaux personnels, soit sous forme d'examen terminal. L'évaluation clinique se fait sous forme d'encadrement sommatif, après plusieurs encadrements formatifs. L'évaluation du portfolio est un outil dont les bénéfices pédagogiques sont unanimement reconnus. Néanmoins, afin de valoriser la pratique sage-femme, le travail de fin d'études devrait être approfondi.

La formation correspond au champ de compétences attendues pour les sages-femmes exerçant au Luxembourg.

La commission spéciale souligne que l'enseignement clinique est exclusivement hospitalier. Il pourrait être pertinent d'inclure un stage auprès des sages-femmes libérales, d'autant plus que les femmes restent peu de temps hospitalisées.

Par ailleurs, l'analyse des contenus des enseignements pourrait faire l'objet de réajustements systématiques selon les retours des différents interlocuteurs (étudiants, sages-femmes de terrain, enseignement supérieur ...).

### **Appréciation du degré de satisfaction des attentes**

- L'attente est satisfaisante.

**Recommandation :**

- Lancer la réflexion sur une 4<sup>ème</sup> année d'études permettrait de réadapter l'enseignement de 1<sup>ère</sup> année, diversifier les terrains de stage, même s'ils sont peu nombreux, et d'approfondir l'initiation à la démarche de recherche.

- ***Attente 8 : Le Lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation***

La commission constate que l'offre de lieux de travail étant limitée (4 maternités), l'équipe pédagogique est toujours en relation avec les sages-femmes nouvellement diplômées, celles-ci accueillant à leur tour les nouveaux étudiants et devenant formatrices.

La commission félicite que les anciens étudiants dont une sage-femme diplômée de 2015 font partie du groupe curriculaire et que les formations continues, au Luxembourg ou à l'étranger, sont également des temps de rencontres et d'échanges.

La commission note que l'Association Luxembourgeoise des Sages-femmes organise des soirées et événements qui permettent un suivi des anciens étudiants. Ces rencontres sont l'occasion de réflexions sur l'amélioration de la formation.

**Appréciation du degré de satisfaction des attentes :**

- L'attente est satisfaite.

**Recommandations :**

Formaliser le suivi des étudiants afin de recueillir davantage de témoignages d'anciens étudiants et d'améliorer certains points de la formation.

## 4. Récapitulatif

Domaines d'examen	Attentes	Appréciation du degré de satisfaction des attentes	Recommandations par attente
Domaine d'examen 1 : GESTION ET ORGANISATION DE LA FORMATION	Attente 1 : la qualité du pilotage du programme est démontrée	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager une réflexion sur une formation en 4 ans, équivalente à un bachelors entre les différents acteurs ministériels et de l'enseignement supérieur luxembourgeois.</li> </ul>
	Attente 2 : un système d'assurance qualité interne existe et est efficace	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les actions correctrices, déjà engagées par la direction du LTPS ces dernières années : évaluation par les étudiants, implication des anciens étudiants dans le groupe curriculaire.</li> </ul>
	Attente 3 : le programme est applicable et adapté aux besoins des étudiants	Partiellement atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>La commission spéciale estime que les difficultés rencontrées par cette formation pourraient être traitées grâce à la prolongation d'une année d'études. La prolongation permettrait : <ul style="list-style-type: none"> <li>une planification allégée des enseignements théoriques et de leurs évaluations ; une éventuelle organisation de l'enseignement clinique par bloc, ce qui améliorerait les rythmes de travail des étudiants ;</li> <li>un allongement des vacances et donc des périodes de repos, rarement pris ;</li> <li>une fin de cursus en juin (et non plus en septembre), ce qui favoriserait l'employabilité des sages-femmes luxembourgeoises, les sages-femmes des pays voisins finissant leurs études en juin. la reconnaissance d'une formation au grade bachelors.</li> </ul> </li> </ul>
Domaine d'examen 2 : RESSOURCES EMPLOYÉES	Attente 4 : le lycée garantit un environnement favorable à l'enseignement et à l'apprentissage	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à développer de manière prioritaire les outils numériques.</li> <li>Lancer la réflexion sur une 4<sup>ème</sup> année d'études qui favoriserait</li> </ul>

			l'intégration de ce BTS au sein du programme Erasmus.
	Attente 5 : le lycée dispose des ressources nécessaires pour assurer la qualité des programmes	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le développement de l'apprentissage par simulation.</li> </ul>
	Attente 6 : les employeurs potentiels sont impliqués dans les programmes	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sachant que l'offre d'emplois salariés est limitée, il est nécessaire de rester en adéquation avec les besoins locaux, sauf si l'activité libérale est amenée à se développer.</li> </ul>
Domaine d'examen 3 : RÉSULTATS DE LA FORMATION	Attente 7 : les objectifs de la formation en termes de connaissances, de compétences et d'une manière générale d'acquis d'apprentissage ( <i>Learning outcomes</i> ) sont atteints	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer la réflexion sur une 4ème année d'études permettrait de réadapter l'enseignement de 1ère année, diversifier les terrains de stage, même s'ils sont peu nombreux, et d'approfondir l'initiation à la démarche de recherche.</li> </ul>
	Attente 8 : le lycée assure un suivi de ses étudiants après la formation	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser le suivi des étudiants afin de recueillir davantage de témoignages d'anciens étudiants et d'améliorer certains points de la formation.</li> </ul>

